

**Jeudi 13 octobre 2022**

## DÉLIBÉRATION N°2022-39

### **Rencontres solidaires « Ukraine »**

Le jeudi 13 octobre 2022 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS – Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Michel KELEMENIS – Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN – Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Alexandra TIMÁR

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE  
Christiane BOURBONNAUD a donné sa procuration à Michel KELEMENIS  
Michaël DIAN a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN  
Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Virginie PIN  
Richard GALY a donné sa procuration à Josy CHAMBON  
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Bruno GENZANA  
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI  
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Élodie PRESLES

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - - Christiane BOURBONNAUD - Michaël DIAN –  
Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Bénédicte LEFEUVRE –  
Alexandra MASSON - Jean-Pierre RICHARD

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,**

**VU les délibérations d'Arsud n°2020-83 du 22 décembre 2020 et n°2021-44 du 16 septembre 2021 portant sur les partenariats avec Arsud,**

**VU la délibération n°2021-57 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 décembre 2021 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022,**

**VU la délibération n°2022-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 2 février 2022 adoptant le Budget Primitif 2022,**

Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20221013-2022-39-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

**Considérant :**

- Qu'Arsud, dans le cadre de ses missions principales, a organisé un recueil exhaustif de l'ensemble des activités artistiques ukrainiennes sur le territoire régional,
- Qu'Arsud a contribué, dans le cadre de son activité, à la mise en lien par le biais d'accompagnement d'artistes ukrainiens et de programmeurs régionaux,
- Que « La Manufacture » est une structure indépendante avignonnaise avec le statut juridique d'association loi 1901 qui essaime une approche différenciée de la culture en périphérie pour les artistes,
- Que la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, Arsud et « La Manufacture » souhaitent marquer leur solidarité avec les artistes vivant en période de guerre,

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- Que, dans le cadre de la pérennité de son action solidaire, Arsud établisse un partenariat avec « La Manufacture » pour soutenir la venue d'artistes ukrainiens sur le territoire régional,
- Que ce partenariat se fera par conventionnement entre « La Manufacture » et Arsud dans la limite budgétaire de 4 000€ TTC.

Les crédits correspondants seront prévus au budget d'Arsud.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 13 octobre 2022

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20221013-2022-39-DE  
Date de réception préfecture : 18/10/2022